

monarchique. Au cours de cette lecture, le président interrompit l'orateur pour le rappeler au respect dû aux fonctionnaires. A un autre moment des signes d'impatience se manifestèrent dans l'Assemblée.

Permettez, dit l'orateur, à un homme qui est à peu près seul de son avis, (Hilarité) d'exposer sa pensée jusqu'au bout.

L'orateur poursuivit au milieu du bruit des conversations particulières.

Parlant de la Constitution du 25 février, le marquis de Franclieu la déclare destructrice de son pays.

Le président réprime cette assertion et rappelle l'orateur à la question.

Le marquis de Franclieu revendique le droit d'exprimer complètement sa pensée à la tribune. « Si, dit l'orateur, le nombre est souverain, il n'est pas infallible et j'ai le droit de dire ici ce qui est pour mon esprit une certitude. M. le président n'a donc pas le droit de m'interrompre, car, à cette tribune, moi aussi je suis souverain. »

Le président maintient son droit de rappeler l'orateur à la question.

Le marquis de Franclieu fait appel à la conscience de ses collègues et les adjure de ne pas l'empêcher de parler. — Parlez ! — à droite.

Le marquis de Franclieu, après avoir achevé sa lecture, conclut en déposant un projet de résolution ainsi conçu :

« L'Assemblée ne passe pas à la discussion des articles de la loi organique électorale. »

La discussion générale est close. La discussion des articles est ouverte.

L'art. 1er est ainsi conçu :

« Les députés seront nommés par les électeurs inscrits :

1° Sur les listes dressées en exécution de la loi du 11 juillet 1874 ;

2° Sur la liste complémentaire comprenant ceux qui résident dans la commune depuis six mois.

L'inscription sur la liste complémentaire sera faite d'office. »

Plusieurs amendements ont été présentés puis retirés par MM. Chesnelong, Barodet, Ferrouillat, Tallon et Parent.

Tous les amendements à l'art. 1er ayant disparu, un scrutin va s'ouvrir sur le paragraphe 1er de l'art. 1er.

M. Picard monte à la tribune.

Au nom de la commission qui regretterait de voir le débat écourté par le retrait des amendements, l'orateur demande à expliquer la partie de cet article. La commission a entendu poser nettement ce principe que, sauf certains cas d'indignité prévus par la loi, tout citoyen français est électeur de droit (approbation à gauche). La commission a pensé aussi qu'il serait injuste de sacrifier les droits d'un certain nombre d'électeurs en adoptant pour les élections politiques la liste électorale municipale.

Les élections politiques se distinguent essentiellement des élections municipales. MM. Babie, de Broglie et M. Buffet lui-même ont fait partie, en 1871, d'une commission qui, à l'unanimité, a consacré cette distinction comme étant parfaitement légitime. Quelque temps après, M. Albert Desjardins a proclamé le même principe.

M. Ricard cite un ancien rapport de M. Babie dans lequel se trouvait formulée cette opinion que, pour les élections politiques, l'électeur devait pouvoir voter partout à condition qu'il eût six mois de domicile. — L'extension du domicile n'était réclamée que pour les élections municipales.

Cette distinction entre l'électorat municipal et l'électorat politique a été soutenue aussi par M. Desjardins, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur aujourd'hui, d'après lequel l'électeur « devait emporter partout avec lui son droit de suffrage politique. »

Ce sont des vérités vraies à toutes époques, continue M. Ricard, qui espère que la Commission actuelle verra son système approuvé par l'Assemblée nationale. Il y a d'ailleurs seulement une

différence de 362.097 électeurs inscrits sur les 2 listes, la municipale et la politique. La faute à commettre n'aurait pas d'excuse d'après M. Ricard, puisqu'il n'y a aucun empêchement pratique, les deux listes existant actuellement. Ce serait une faute sans avantage.

L'orateur rappelle que la loi du 31 mai 1850 fut faite contre le suffrage universel et par qui ? par M. Rouher. Or, quelques mois après, le coup d'Etat fut fait contre cette loi. M. Ricard cite, à cette occasion, le discours prononcé à Ajaccio il y a quelque temps par M. Rouher dirigé contre les amendements tendant à restreindre le suffrage universel.

Les rires de la gauche et ses applaudissements ironiques soulignent la lecture de ce passage.

— Et M. Thiers ? crie M. Galloni d'Istria.

M. Ricard supplie l'Assemblée nationale de voter l'article premier.

Un scrutin s'ouvre sur le premier paragraphe de l'article premier. Voici les chiffres : Votants 688, majorité absolue 345 ; pour, 684 ; contre, 4.

L'Assemblée a adopté.

M. Dufaure, garde des sceaux, demande à la commission une explication sur le deuxième paragraphe de l'article premier.

Le gouvernement s'est posé la question de savoir si l'établissement des listes complémentaires n'aura pas pour effet de retarder de trois mois les élections générales, si la commission admet que les élections devant se faire avant le 1er avril 1876 elles pourront se faire sur les listes du 31 mars 1875, le gouvernement votera le 2e paragraphe de l'article 1er.

M. Léonce de Lavergne, au nom de la Commission, déclare qu'il a toujours été entendu que, pour le cas prévu par le ministre, on se servirait des listes du 31 mars 1875.

M. Delsol combat le 2e paragraphe et proteste contre les commentaires dont son amendement a été l'objet tout à l'heure.

M. Delorme défend le paragraphe 2.

Le garde des sceaux voudrait effacer du 2e paragraphe la disposition qui ordonne l'inscription d'office de tous les citoyens qui habitent une commune depuis six mois. Il demande le renvoi du 2e paragraphe à la commission.

M. Ricard, au nom de la Commission, accepte le renvoi.

La séance est levée à 6 heures 20 minutes.

Le docteur Stroussberg.

L'arrestation et la faillite du docteur Stroussberg ont causé une grande émotion dans le monde financier. Le passif de Stroussberg s'élève à 25 millions de florins. Il y a 22.500.000 francs en circulation et 205 francs en caisse. Sa situation en Allemagne, en Autriche et en Russie était considérable ; on l'appelait le « roi des chemins de fer ». Neus empruntait à la Nouvelle Presse libre quelques détails biographiques sur ce grand industriel d'argent.

Il est naturellement de race juive et il s'appelle de son vrai nom Baruch Hirsch Stroussberg. Il est né en 1823 dans une condition des plus modestes à Neidenbourg (Prusse orientale). Ayant perdu son père en 1835, il se rendit sur un mauvais bâtiment marchand à Londres, où il fut recueilli par des oncles qui étaient commissionnaires en marchandises ; ils le firent baptiser suivant le rite anglican. Doué de beaucoup d'intelligence et d'énergie, il acquit par lui-même une instruction variée et il finit par entrer dans le journalisme. En 1848, il passa en Amérique, où il donna d'abord des leçons d'allemand. Puis il eut l'occasion d'acheter très bon marché une cargaison avariée et d'en tirer un excellent profit. Ce fut là son premier capital. De retour à Londres en 1850, il y fonda plusieurs journaux ; puis il vint en 1856 à Berlin, où il fut pendant sept ans agent général d'une compagnie d'assurances anglaise.

avec une dignité souveraine, elle sortit de l'appartement.

M. de Montchenetz resta hébété de surprise. Peut-être s'attendait-il à des exclamations, à des reproches, à des prières, à tout enfin, plutôt qu'à ce dédain glacial.

Un accès de rage le saisit. Qu'allait donc dire le monde qu'il se disposait à braver, quand une jeune fille, dans la seule droiture de son innocence, disait le courage de ce blâme silencieux ?

— Ah ! la malheureuse ! s'écria-t-il, comme elle méprise ma pauvre Coraly !

Et la tasse de vieux Sèvres, encore à demi-pleine de café refroidi, lancée par sa main furieuse, vint se briser en miettes sur le parquet.

IV.

La patache antédiluviennne qui avait emmené Lucien Firmerol vers Moulins, à la nuit tombée, le ramena vers Bréneroy dans la matinée du lendemain.

Il en descendit allègrement et si peu semblable à lui-même que son image, réfléchie dans la devanture de glace de l'unique coiffeur du crû, lui causa la plus flatteuse sensation.

Des vêtements neufs d'une coupe irréprochable, et qui faisaient honneur au meilleur tailleur de Moulins, avaient remplacé les chétifs habits de la veille.

(A suivre).

Jusqu'ici, il ne possédait encore qu'une modeste aisance ; mais à partir de 1864 sa fortune prend un brillant essor, et bientôt le docteur Stroussberg devient un nouveau magnat de Carabas. Par suite de son long séjour en Angleterre, il avait quelques relations avec l'ambassade anglaise à Berlin ; c'est ce qui le mit en rapports avec les capitalistes anglais qui soumissionnèrent la construction du chemin de fer de Tilsitt à Insierburg. Dès ce moment, il ne s'arrêta plus dans cette nouvelle voie, et, dans l'espace de six ans, il dirigea la construction d'une douzaine de chemins de fer, entre autres ceux de Roumanie, menant de front avec tous ces travaux, que plus de cent mille ouvriers exécutaient sous ses ordres, beaucoup d'autres entreprises industrielles et agricoles des plus vastes. Il fonda à Hanovre une colossale fabrique de machines, à Dortmund et à Neustadt des usines et des hauts-fourneaux ; il bâtit à Anvers et à Berlin des quartiers neufs tout entiers ; en Prusse, il acheta dix grands domaines ; en Pologne, tout un comté de 26,000 hectares ; il paye 20 millions de francs le magnifique domaine de Zbirow, en Bohême, où il créa encore une fabrique de wagons qui occupe 5,000 ouvriers.

Dans l'intervalle, il se fait construire pour lui-même dans la Wilhelmstrasse, à Berlin, un palais somptueux décoré par les premiers artistes, et dont l'aménagement intérieur est un modèle de bon goût, bien que le luxe en dépasse celui de la résidence impériale. On y voit les œuvres des premiers peintres français et allemands, Eugène Delacroix, Gérôme, Meissonier, Achenbach, Knau, Calam, etc. En même temps l'heureux spéculateur aime à frapper l'imagination populaire par de grandes œuvres de bienfaisance ; en hiver il fait distribuer aux pauvres de Berlin 10,000 soupes par jour et pour 50,000 fr. de bois ; lors de la famine dans la Prusse orientale, il y expédie des trains entiers de grains et de pommes de terre. Naturellement il a des journaux à lui ; il se fait nommer député ; les grands le choisent, les petits l'admirent sans trop d'envie. Mais il n'a pas voulu s'arrêter à temps et liquider peu à peu ses immenses entreprises. Cependant tout le monde est sûr d'avance qu'il aura gardé une et même plusieurs poires pour la soif.

LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, 8 novembre.

Les députés sont arrivés aujourd'hui en séance très agités. Les divers groupes s'étaient montrés disposés à écouter la discussion sur la loi électorale, mais plus de 15 amendements sont déjà déposés, ce qui va singulièrement prolonger les débats.

Les gauches sont vivement irritées contre l'amendement Delsol et de ses collègues qui demandent deux années de domicile pour l'électorat politique.

Les membres de la chambre savaient que M. Dufaure devait ouvrir la discussion en déclarant la solidarité de tous les ministres dans la politique du gouvernement et pour le scrutin d'arrondissement. La nouvelle de cette déclaration causait, parmi les gauches, un violent mécontentement.

On s'entretenait aussi des résolutions adoptées par le centre droit, les groupes Lavergne et Deckerog en faveur du scrutin d'arrondissement et pour le maintien de M. Buffet dans le ministère. MM. Léonce de Lavergne et Luro sont décidément séparés de leur groupe.

La droite, le centre droit, les groupes Lavergne et Deckerog, un certain nombre de membres du centre gauche veulent prolonger le droit de nomination des maires par le gouvernement.

Il y a tout lieu de croire que le vote final de la loi électorale sera un fait accompli du 20 au 25 novembre. Alors sera immédiatement déposée la demande de dissolution et une grande bataille s'engagera.

Les impressions, à Versailles, sont qu'une forte majorité se prononcera pour renvoyer au mois prochain les élections du Sénat et en avril celles des députés. Après le vote de deux ou trois lois urgentes, il y aurait prorogation de l'Assemblée jusqu'au moment des élections générales.

On lit dans l'Avenir militaire : « Un certain nombre de journaux de province reproduisent la note suivante, dont nous ignorons l'origine :

« Quelques journaux annoncent qu'il est question de réunir, en janvier, pour peu de jours, quatre classes de l'armée territoriale aux chefs-lieux d'arrondissement, afin que les officiers puissent connaître et répartir leurs hommes par compagnie. Les classes appelées seraient les quatre premières, comprenant les hommes de 30, 31, 32 et 33 ans.

« La publication d'une semblable nouvelle est éminemment regrettable. Elle jette sans motif l'inquiétude dans le public, car il n'a jamais été question au ministère de la guerre de réunir quelques classes de l'armée territoriale en 1876. »

Un évêque français à Madagascar (SUITE).

Un grand fait, digne de prendre place au premier rang dans les annales de l'Eglise catholique de Madagascar, se préparait à notre insu : une aube splendide annonça ce jour que le Seigneur allait faire et sembla transfigurer ces horizons déjà si beaux. Il avait été convenu que, vers neuf heures du matin, le cortège qui devait accompagner Monseigneur se mettrait en marche pour Tananarive, située à deux milles environ de la camp-

gnée. On nous aviona passé la nuit. Longtemps avant le moment fixé, les Pères de Tananarive, auxquels étaient venus se joindre, pour cette circonstance exceptionnelle, tous ceux qui occupent les différents postes de la province d'Emirne, étaient descendus.

M. le consul, en grande tenue, escorté de M. le chancelier et de plusieurs autres personnes, arrivait également, et de tous côtés l'on voyait les catholiques accourir en foule.

Voici l'ordre dans lequel l'on s'avance : nous étions tous, selon la coutume du pays, qui a déjà par elle-même quelque chose de grand et de majestueux, portés en filanzane ou tacon. Le P. Finaz, si révérend de tous, catholiques ou protestants, et, cette fois encore, notre guide et notre introducteur, ouvrait la marche. Les RR. PP. Ailloud, de Lavaissière et Cazet, préfet apostolique, suivaient. Je venais après, précédant Sa Grandeur, qui était portée sur un tacon recouvert de pourpre et orné de franges d'or. Nous étions tous en habit de chœur. — M. Laborde, derrière Monseigneur, marchait en tête de ceux qui suivaient le cortège. Deux immenses cordons de procession se développaient devant nous à perte de vue, et serpentaient, comme deux filets d'argent, à travers les campagnes. On estime qu'il y avait, dans ce cortège, de dix à quinze mille catholiques. La vue de ces multitudes, qui, sous la conduite des Pères, espacés de distance en distance, s'avancèrent majestueusement drapés dans les plis de leurs étoffes flottantes et étincelantes de blancheur, donnaient à cette scène un cachet de grandeur antique qu'on retrouverait difficilement ailleurs.

Bientôt ce grand spectacle, d'abord muet, s'anima et devint une sorte de drame.

Des chants harmonieux et variés, chants pleins de majesté comme ceux de tout un peuple, commençaient à retentir de toutes parts et n'étaient suspendus un instant que pour céder la place à de vibrantes et joyeuses fanfares. Cependant nous approchions de la ville, et déjà, du haut de ses collines, elle pouvait contempler cette pacifique armée qui s'avancait. Quand on fut assez près pour apercevoir distinctement le palais, qui domine tout le reste, le cortège, conformément à un usage traditionnel et tout à fait de rigueur chez les Malgaches, s'arrêta. Tous ceux qui en faisaient partie descendirent un instant de tacon et se découvrirent, tournés du côté de la ville et du palais, tandis que l'air de la reine se faisait entendre.

Nous n'étions encore arrivés qu'aux deux énormes pierres qui indiquent l'entrée de la ville de Tananarive et nous commençons seulement à gravir ses premières rampes. En cet endroit les rues sont bordées d'une foule de plus en plus compacte qui permet à peine de s'avancer, et les terrasses et les murailles sont couvertes de peuple.

Toute cette multitude se tient dans l'attitude la plus respectueuse et paraît émerveillée du grand spectacle qu'elle a pour la première fois sous les yeux. On entend même des réflexions telles que celle-ci : Mais cette entrée a quelque chose de plus majestueux que celle de la reine. Plusieurs aussi font entendre, à la vue du prélat, le *missétra*, petit bruit des lèvres qui indique, chez les Malgaches, le plus haut point de la satisfaction.

Ce peuple sentait juste et comprenait d'instinct la grandeur du caractère épiscopal et des honneurs qui lui étaient rendus. Ici ce n'était point, comme il se pratique à chaque rentrée de la reine dans sa capitale, une sommation de l'autorité qui avait formé le cortège et exigeait, avec le tribut de l'honneur, celui du *hasina*, c'est-à-dire de l'argent ; mais c'était un triomphe pacifique comme celui du Sauveur au jour de son entrée à Jérusalem. Tout y était libre et spontané : l'amour et le respect faisaient seuls tous les frais de cette grande manifestation. Enfin, après trois heures de marche processionnelle, nous touchions à la demeure du fils aimé du premier ministre, dont la femme est une chrétienne de beaucoup de mérite et d'une grande piété. Là, Monseigneur devait quitter le *missétra* et de prendre la mitre et la crosse. Les appartements étaient remplis d'officiers et de grands, de princesses et de dames des premières castes, presque tous gagnés par l'influence anglaise au protestantisme officiel, mais que le désir de voir de près l'évêque catholique, avait attirés.

Ici nous abandonnons les tacons, et le cortège, à pied, mais toujours processionnellement, se dirige, à travers de véritables haies de peuple, vers la célèbre place d'Andohalo. C'est sur cette place immense que se trouve la frumée pierre sacrée où la Reine est couronnée et où, au retour de ses voyages, escortée de son armée, de son peuple et de toute la noblesse, elle s'arrête un instant sous le grand parasol rouge, insigne par excellence de la dignité royale, pour haranguer la multitude.

Quelle chose de semblable, mais dans un ordre plus élevé, allait se passer sur ce forum, et, pour montrer combien la religion dépasse tout le reste, faire oublier un instant tous ces déploiements de la pompe et de la majesté royales.

Monseigneur traversait cette même place, précédé et suivi d'une multitude qui ne pouvait se lasser de contempler sur sa tête, sur ses épaules et dans ses mains, ce diadème, cette pourpre et ce sceptre d'un nouveau genre.

Arrivée à l'extrémité Ouest de la place, à l'endroit où se trouve le consulat de France, au-dessus duquel flottait notre pavillon, Monseigneur monta sur le per-

son antérieur, qui avait été orné pour lui servir d'estrade, et se retournant, la crosse en main et la mitre en tête, il s'adressa à cette immense assemblée à l'aide d'un interprète, le R. P. Causse. Il dit d'abord combien, à la vue de cet empressement respectueux et sympathique avec lequel il était accueilli, il se félicitait d'avoir entrepris un voyage dont on lui faisait oublier sitôt les fatigues.

Il exprima quelle consolation c'était, pour son cœur d'évêque, de pouvoir contempler, au sein de la capitale de la grande île africaine, ce glorieux étendard de la croix, que plusieurs de ses prédécesseurs avaient eu la pensée de venir y planter eux-mêmes.

Monseigneur encouragea ensuite les catholiques, qu'il compara, pour leur fervor et leur union, aux admirables chrétiens de la primitive Eglise, qui ne faisaient aussi tous ensemble qu'un cœur et qu'une âme, et qui ravissaient d'admiration les païens eux-mêmes. Il les remercia de l'édification et de la joie qu'ils lui avaient procurée en ce jour, qui serait certainement un des plus riches en souvenirs de toute sa vie.

Puis, élevant les mains et les yeux au Ciel, il s'écria : « Bénissez, ô mon Dieu ! cette terre de Madagascar et son auguste souverain ! Bénissez ceux qui partagent avec elle le fardeau de l'autorité, et qui nous ont déjà donné des témoignages publics de leur sympathie ! Bénissez tous ceux qui habitent ce grand et beau pays ! Donnez-leur à tous la paix et la prospérité de cette vie ! Donnez-leur surtout la grâce d'arriver, en suivant la lumière qui leur est montrée, à la paix et au bonheur du Ciel ! »

A la suite de cette allocution, dont les accents, sortis du cœur, retentirent avec éclat au-dessus de cette foule silencieuse et attentive, qui semblait comprendre les paroles avant que l'interprète les eut traduites, Monseigneur donna, pour terminer, la bénédiction solennelle. Il était une heure de l'après-midi : la cérémonie n'avait pas duré moins de quatre heures. Nous venions d'assister à une scène grandiose et émouvante qui pouvait nous rappeler l'entrée solennelle, et si justement célèbre dans l'histoire ecclésiastique d'Angleterre, du moine saint Augustin, premier archevêque de Cantorbéry, dans le royaume de Kent.

Toute une ville, en grande partie, païenne ou protestante, s'était tue d'admiration et d'étonnement en présence d'un évêque catholique, suivi de prêtres et de pieux fidèles qui chantaient des hymnes et des prières.

Cette entrée avait été une véritable ovation, un triomphe pour la foi catholique, et, cette gloire, nous le sentions et nous en étions fiers, rejallissait aussi sur le nom de français, car ici Français et catholique est synonyme, aussi bien qu'Anglais et protestant. On dit : Je suis de la religion des Français ou des Anglais, pour exprimer que l'on est catholique ou protestant, et l'influence des deux peuples est nécessairement en proportion de celle de la religion qui les représente.

N'y avait-il pas eu des vides dans ce cortège ? Oh ! étaient ces intrépides soldats de Dieu, les Jouen, les Weber, etc., et autres, qui, des premiers, avaient préparé de loin, au prix de tant de sacrifices, une si belle et si glorieuse journée ? Mais non, ils n'étaient pas absents. Ils nous semblaient les voir penchés au-dessus de nos têtes, assister au triomphe du haut du Ciel comme des spectateurs privilégiés. C'est dans ces sentiments que nous nous rendîmes de la place d'Andohalo à la résidence de l'Immaculée-Conception, qui n'en est qu'à quelques pas. Là, une hospitalité des plus cordiales et des plus pressées nous attendait. « S'il faut rendre grâce à Dieu en tout temps, disait le R. P. Cazet à Sa Grandeur pour lui exprimer sa reconnaissance, nous le devons surtout en un pareil jour. » Ces paroles ne nous convenaient pas moins à nous-mêmes, et nous ne pouvions assez remercier le Seigneur de nous avoir ménagé une si grande consolation.

Je m'arrête ici.

Et nos immensum spatium confecimus æquor.

Il y a, comme dit la Sagesse, le temps de parler et le temps de se taire. Peut-être ai-je, dans cette lettre, trop accordé au premier. Il y a le temps, dit-elle encore, de recueillir les pierres et le temps de les disperser. J'ai dispersé aujourd'hui toutes les miennes, il faut que j'en amasse de nouvelles.

J'espère cependant que les matériaux ne me feront pas défaut pour une troisième lettre.

Dès cette après-midi, les visites des grands et des catholiques à Sa Grandeur ont commencé. Mais n'empêtons pas... Nos santés se sont soutenues, malgré les fatigues, et nous respirons à l'aise sous ce grand et beau ciel, à 1,500 mètres au-dessus du niveau de la mer et à plus de 100 lieues des miasmes perfides de la côte....

Agréés, etc.

MOUTON, vicaire général.

Nous commencerons demain la publication de la troisième lettre de M. l'abbé Mouton.

BULLETIN ECONOMIQUE

Mouvement comparatif de la condition publique de Roubaix.

Mouvement du mois d'Octobre 1875.

11.874 colis de laine peignée 1.273.093 k^g

194 » d'économies et blouses 5.084

593 » de laine filée 63.282

16 » de soie 1.276

3.426 » de coton 386.777

15.993 colis pesant ensemble 1.740.512 k^g

Le Directeur, A. MOUTON.

15.922 colis pesant ensemble 1.689.212 k^g

Mouvement du mois d'Octobre 1874.

11.874 colis de laine peignée 1.273.093 k^g

194 » d'économies et blouses 5.084

593 » de laine filée 63.282

16 » de soie 1.276

3.426 » de coton 386.777

15.993 colis pesant ensemble 1.740.512 k^g

Le Directeur, A. MOUTON.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

On nous écrit que le décret nommant un troisième sous-secrétaire à Roubaix serait rendu depuis quelque temps déjà et qu'il ne tarderait pas à paraître à l'Officiel.

Nous ne donnons que nos réserves sur cette nouvelle, dont nous ne pouvons contrôler l'exactitude.

Trois députés du Nord figurent dans la commission élue pour examiner la proposition de M. Ferry tendant à modifier l'article de la loi des finances relatif aux sociétés en nom collectif : ce sont MM. Théry, Vente et Jules Brame. Ces trois honorables députés sont, comme tous leurs collègues du Nord, favorables à la proposition Ferry.

L'Administration des Postes nous communique l'avis suivant :

Un concours général pour le surnuméraire de l'Administration des Postes aura lieu le jeudi 46 décembre prochain.

Ce concours se tiendra au chef-lieu de chaque département.

Les jeunes gens de 18 à 25 ans sans infirmité, et dont la taille n'est pas inférieure à 1 m. 54, peuvent y prendre part.

Les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'Etat sont admis jusqu'à 30 ans.

La même latitude est accordée aux aides assermentés ayant participé pendant trois ans au moins au service des Postes.

Les candidats devront se présenter sans retard devant le Directeur, chef du service des Postes de leur département, qui leur donnera tous les renseignements dont ils auront besoin.

Aucune demande ne sera plus reçue après le 10 décembre.

L'assaut offert par M. Rassemont dimanche dernier dans la salle Dominique aurait été un succès complet, si le public avait répondu en plus grand nombre aux invitations lancées. Les personnes présentes étaient principalement des amateurs. La lutte, pour plaire à ces spectateurs-connaisseurs, devait être savante ; la faveur accordée aux diverses passes est un signe que les concurrents ont su ne pas faire descendre l'art.

Le concours s'est ouvert par un assaut de canne et un assaut de boxe, dans lesquels MM. Rassemont, Clovis et Dehaene ont été vivement applaudis. Chacun d'eux a fait preuve d'un mérite que la simple justice obligeait à reconnaître. Alors a eu lieu l'assaut d'escrime. Le jury était déterminé cette année à tenir compte de la belle position du tireur sous les armes, de la grâce avec laquelle il maniait le fleuret en même temps que de l'adresse des coups portés.

Après une lutte très-chaude et fort courtoise, les prix ont été répartis ainsi qu'il suit :

1^{er} prix, MM. Demaertelaere J. (Gand).

2^e » Demaertelaere F. (Gand).

3^e » Dubois Henri (Lille).

4^e » Dehaene Aug. (Roubaix).

Les mentions honorables ont été obtenues par MM. Lecoq, Ferret, de Roubaix, et Silvert de Lille.

Il est à regretter que le concours tout entier n'ait pas pu avoir l'approbation d'une assistance plus nombreuse. Espérons qu'une autre fois M. Rassemont sera plus heureux et verra sa légitime ambition de plaire au public plus pleinement satisfaite.

Le peintre de la rue d'Inkermann dont nous avons annoncé l'arrestation hier pour attentat à la pudeur est un ouvrier âgé de 54 ans et nommé Carlier ; il demeurerait à l'ancien estaminet du Pont d'Arcole.

La nuit dernière un voleur s'est introduit à l'aide d'escalade et d'effraction dans la maison de M. Adolphe Lambert, marchand de grain et de fourrage, rue de Tonroing. Le produit de son vol s'est monté à une somme variant entre 6 et 7 francs ; jamais voleur ne se donna plus de peine et ne vit sa peine plus mal payée ; qu'on en juge. Il commença par escalader un mur haut de 2 mètres 20 c. contigu à l'habitation de M. Lambert ; à partir de là, il courut les toits comme un chat, descendit par une échelle dans la cour, et, un châssis mobile, resté ouvert, lui donna accès dans la pièce où se trouve la caisse. Hélas, le coffre-fort était trop bien fermé. C'est dommage, car le voleur y aurait trouvé 5,000 fr. de rentes sur l'Etat, 1,000 fr. en billets de banque, 100 fr. en argent et 600 fr. en argenterie, sans compter deux montres en or et en argent, avec leurs chaînes. Au lieu de cette belle prise, l'homme de nuit ne sut que forcer un tiroir du bureau, où se couchait quelque menu-ar-